

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN124

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, Mme Santiago, M. Sother, M. Saint-Pasteur,  
M. Aurélien Rousseau, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au dernier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2023-703 du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense, la date : « 30 juin 2028 » est remplacée par la date : « 30 juillet 2027 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à avancer la date de mise en place de la commission chargée de l'élaboration d'un livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en vue de la prochaine loi de programmation militaire (LPM).

Pour rappel, notre groupe avait porté des amendements lors de l'examen de la LPM 2024-2030 visant à y inscrire la nécessité d'élaborer un nouveau livre blanc sur la défense avant toute nouvelle actualisation en 2027 de cette même loi. Nous rappelions alors que l'élaboration d'un livre blanc sur la défense était un exercice stratégique incontournable afin d'adapter nos capacités militaires aux nouveaux enjeux et défis de défense. Notre groupe s'était également appuyé sur le rapport d'information sénatorial "Ukraine : un an de guerre. Quels enseignements pour la France ?", qui estimait que « la France poursuit la trajectoire prévue par la loi de programmation militaire de 2018, dans un contexte géostratégique pourtant bouleversé. (...) La Revue Nationale Stratégique (RNS) n'apporte qu'un éclairage très partiel, peu prescriptif, en vue de la future loi de programmation militaire. (...) L'évolution du contexte géostratégique n'aurait-il pas nécessité un exercice de type Livre blanc ? ». Ce rapport attirait l'attention avec justesse sur l'absence, entre la RNS et la LPM, d'un cadrage global de nos ambitions opérationnelles et capacitaires, sur la base de différents scénarios d'engagement des armées à l'horizon de la fin de la décennie.

---

En toute logique, la LPM adoptée en 2023 a donc plutôt été une LPM de continuation qu'une LPM de transformation capacitaire.

Devant la commission de la défense nationale et des forces armées, le directeur de l'IFRI confirmait récemment ce défaut de travail intellectuel en amont, en ces termes : « Si on met en perspective le livre blanc de 2013, la revue stratégique de 2017, la RNS de 2022, et l'actualisation sur laquelle nous travaillons, nous utilisons de moins en moins de mots et de moyens, pour tenter d'analyser une situation de plus en plus complexe (...) Je plaide pour un réarmement intellectuel, et pour tout dire je ne le vois guère (...) Et j'ai l'impression que nous sommes aujourd'hui entrain de décider l'augmentation de crédits supplémentaires, sans avoir fait le travail intellectuel nécessaire pour savoir comment allouer ces crédits supplémentaires.»

S'agissant de l'actualisation que nous examinons, alors qu'elle devait permettre d'adapter nos Armées aux évolutions du contexte stratégique et sécuritaire, elle n'opère ni bascule ni choix stratégiques. Elle ne permet donc pas de repenser le modèle d'armée à la lumière du RETEX des conflits des dernières années et des « révolutions militaires à l'œuvre » (dont la dronisation massive des opérations). Elle n'opère pas plus d'évolution de format (210 000 militaires d'active, flotte de Rafale/combat à 225 appareils dont 185 pour l'armée de l'air et 40 pour la marine, 15 frégates de premier rang, parc des chars Leclerc à 200, etc.), ou d'adaptation de contrats opérationnels alors même que l'emploi de certaines armées outrepassent largement leur contrat opérationnel initial (notamment s'agissant de la Marine nationale).

Nous réclamons de sortir de la simple « gestion budgétaire » afin d'élaborer une stratégie globale pour notre défense et d'engager une véritable réflexion sur le modèle d'armée ; le modèle échantillonnaire français ayant volé en éclat face à la réalité des conflits de haute intensité.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter que la mise en place de cette commission ait lieu seulement en 2028.

Une accélération du calendrier - avec une mise en place avant juillet 2027 - permettra de répondre à l'urgence d'adapter notre outil de défense.